



CELINE TELLIER

MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,
DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

G O U V E R N E M E N T W A L L O N

Namur, le 23 FEV. 2024

Monsieur Bruno Lefebvre
Bourgmestre d'Ath
Monsieur Olivier Hartiel
Bourgmestre de Chièvres
Monsieur Lucien Rawart
Bourgmestre de Leuze-en-Hainaut

Contact : Cellule Transversale

bruno@ath.be
o.hartiel@chievres.be
l.rawart@leuze-en-hainaut.be

Nos Réf. CeT/JuB/FrO/VIC/ChW/-2024-411

Objet : Suivi PFAS

Messieurs les Bourgmestres,

Votre courrier destiné à me relayer vos considérations concernant le suivi de la problématique du dépassement des seuils PFAS dans l'eau de distribution entre octobre 2021 et mars 2023 m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

En ce qui concerne le souhait de la Ville de Chièvres de bypasser le puits n°1, la SWDE étudie la possibilité de trouver une solution ou des solutions structurelles pour se dispenser du puits. Compte tenu de l'importance des études et travaux nécessaires pour mettre ces solutions en œuvre, l'abandon du puits de Chièvres n'est pas envisageable à court terme. La SWDE nous a confirmé en date du 16/02 avoir conclu des accords avec Farys. Cela leur permet d'envisager une solution depuis la station de traitement de Mainvault dans un horizon à moyen terme. Je veillerai à ce que cette option soit bien inscrite dans les plans d'investissement de la SWDE.

Pour ce qui relève de la campagne de prises de sang à destination des enfants scolarisés dans les écoles présentes sur vos territoires, j'ai demandé à l'ISSEp de se pencher sur la question et de me remettre une note d'orientation. En effet, il a été convenu de proposer cette campagne de prises de sang en priorité aux résidents des zones concernées par les dépassements. La question des non-résidents (écoliers, travailleurs) devant être traitée ensuite. Je ne manquerai pas de vous informer à ce sujet.

Par rapport à la communication des résultats individuels de la campagne de prises de sang dans le cadre du suivi sanitaire PFAS, le Conseil Scientifique Indépendant PFAS a été mandaté par le Gouvernement wallon pour dégager une méthodologie d'interprétation de ces résultats et proposer les informations utiles et les recommandations spécifiques à communiquer aux personnes qui recevront le résultat de leurs analyses. Ces propositions s'appuieront le cas échéant sur les éventuels avis du Conseil Supérieur de la Santé qui seraient publiés sur le sujet et devront être formulées dans un délai permettant qu'elles soient communiquées concomitamment aux résultats des analyses de sang aux citoyens concernés. Je suis actuellement en attente de ces suggestions du Conseil Scientifique Indépendant.

1/2

Enfin, vous évoquez dans votre courrier l'élargissement de l'initiative SANISOL pour y inclure les PFAS. La question a été posée à l'administration mais l'idée ne semble pas pertinente car l'outil SANISOL a été pensé et conçu pour les analyses de la présence de métaux lourds dans le sol et les. Cet outil ne permettra donc pas à court terme de prendre en compte d'autres polluants que les métaux lourds. Pour les PFAS, il semble donc plus logique d'après mon administration de conserver une approche intégrée sur l'analyse environnementale globale telle que celle reposant sur la gestion par l'ISSEP et le nouveau Conseil Scientifique PFAS.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Bourgmestres, mes salutations les meilleures.

La Ministre,


Céline TELLIER